



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

travailleurs de la mine : pensions de réversion

Question écrite n° 44599

Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville sur l'importance de pouvoir proposer rapidement des réformes relatives au pacte civil de solidarité (PACS) et à ses droits sociaux. Ainsi, l'Agence nationale pour la garantie des droits des mineurs (ANGDM) ne reconnaît pas la validité du PACS pour la réversion des avantages en nature consentis aux anciens mineurs de fond. À notre époque, une telle position de la part d'un établissement public à caractère administratif de l'État est pour le moins surprenante. Il lui demande ce qu'il entend mettre en oeuvre afin de mettre fin à cette iniquité.

Données clés

Auteur : [M. André Wojciechowski](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44599

Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux

Ministère interrogé : Travail, relations sociales, famille, solidarité et ville

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mars 2009, page 2508

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)